

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2017

13 membres présents et 1 excusé avec pouvoir donné.

En préambule de la séance, il est évoqué les évolutions pour la constitution de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Le SIMOLY est dissout à compter de la création de la nouvelle communauté. Le patrimoine est transféré de droit et donc le Centre Médical de l'Argentière est géré par cette entité. En conséquence, en raison du conflit d'intérêt, l'actuel président de la Communauté de Communes Chamousset fait le choix de ne pas se présenter à la présidence.

Ouverture de la séance :

1. Crédits de report sauf pour les programmes soldés.

programme	Crédits reportés avant le budget	Crédits déplacés sur programme de sécurité
TOTAL	123 892.00	30 000.00

Le notaire s'occupe en ce moment des dossiers de la rue de Rampôt. Le marché de la signalétique est complexe, il faut le finaliser et refaire l'inventaire des besoins.

2. Réactualisation des dossiers de travaux à soumettre aux subventions DETR et FSIPL ;

Carrefour Route de Lyon et Route de Feurs

Justifiés par la présence d'une zone artisanale d'un potentiel de 8 unités, le carrefour et les voies adjacentes nécessitent des aménagements conséquents pour atteindre les objectifs de valorisation de cœur de bourg en préservant les différents modes de circulation et en optimisant la sécurité des fluidités autour de l'école publique.

Fiche financière :

Coût des travaux :

- Secteur rte de Lyon 96 200.00 €HT
- Secteur Rte de Feurs 102 630.00 €HT
- Secteur Ecole publique à carrefour 77 580.00 €HT
- Secteur Chemin de la Bourrie 18 035.00 €HT
- Honoraires en MO 8.5 % 25 028.00 €HT
- Total HT **319 472.83 €HT**

Subventions demandées :

- Conseil Général : 56 000.00 €HT
- FSIPL si 30 % 95 841.85 €HT
- Région et parlementaires à solliciter aussi

Terrain de tennis notice explicative

Le terrain de tennis présente une telle dégradation que les matches officiels pourraient ne plus s'y dérouler. Les fissures sont telles que la commune pourrait être mise en cause si la pratique du jeu continue dans les conditions actuelles. Le tennis club a fait preuve de beaucoup de patience face aux contraintes budgétaires communales mais à ce jour, la réfection doit être engagée.

Fiche financière :

Estimatif global :

- Coût des travaux : 70 000.00 €HT
- Coût MO honoraires 8.5 % 5 950.00 €HT
- **Total HT 75 950.00 €HT**

Subventions escomptées DETR ou FSIPL

- Subvention 30 % 22 785.00€HT
- Région et parlementaire à solliciter aussi

Immeuble de la Traboule Note explicative

La commune avait fait l'effort en 2012 de se porter acquéreur de l'immeuble où était situé un distributeur automatique de billets mais malheureusement, le bailleur a mis fin à l'activité en raison des sinistres et vandalismes subits.

Avec la fin du loyer la commune se voit dans l'obligation de gérer les deux niveaux de l'immeuble pour leur donner une destination marchande, avec un niveau rez-de-rue répondant aux normes d'accessibilité et un niveau à l'étage destiné à du locatif traditionnel. C'est le seul et principal atout de cet immeuble.

L'opération, isolée actuellement dans un budget indépendant, est très lourde et quelle que soit la solution retenue, le retour sur investissement ne peut se faire sans l'aide de la DETR ou du FSIPL.

Fiche financière :

Coût des travaux :

- Aménagement intérieur : 95 200.00 €HT
- Réfection couverture et zinguerie 9 400.00 €HT
- Réfection des façades : 8 200.00 €HT
- Honoraires 8.5 % 9 024.00 €HT.
- **Total HT 121 824.00 €HT**
- **Total TTC 146 188.80 €TTC**

Subventions escomptées sur le HT

- **DETR ou FSIPL 2017 si 30 % 36 547.20 €HT**
- Région à solliciter aussi

Le besoin d'emprunt serait de **109 642.00 €HT**.

Sans aléas, avec un loyer d'environ 500 €, le retour sur investissement serait d'environ 20 ans. Le conseil confirme qu'il n'engagera que les programmes retenus en subventions.

3. Prévision des travaux de sécurité pour le financement par les amendes de police.

Si on extrapole les travaux devant l'école publique et s'il est identifié différemment sur le bordereau du marché global, on peut présenter le devis en amende de Police. En principe on obtient environ 25 % d'aide.

4. Prévision des mouvements de postes :

Pour 2017, la reprise du travail à temps plein de Mme FLECHET est effective au 1^{er} mars. Mais un nouveau contrat pour Mme BLANC sera établi sur la base proposée de 15 heures par semaines pour faire face aux charges administratives avec les élections de cette année.

5. Reconduction de participations fiscalisées et contrats divers :

Le SIVOS notifie la participation de Haute-Rivoire pour 635.35 €.

6. Compte-rendu de la délégation au maire:

- Urbanisme :
Le Bilan de l'année 2016 fait état de 12 permis dont 4 agricoles avec notamment 2 unités de méthanisation, 3 pour l'économie ou l'activité professionnelle, 1 pour la commune et 4 pour les particuliers mais sans nouvelle maison individuelle.
- Le SIEMLY va procéder à de nouvelles élections en raison du décès de Monsieur Jean Claude FRECON. On prend note de l'action pour l'équipement en bornes de puisage qui évitent que les entreprises se servent des bornes à incendie, l'eau leur est facturée à un prix modique. Pour les travaux 2017 sur la commune, le syndicat des eaux va faire la programmation nécessaire.
Dans la mesure où la rue de Rampôt est en réfection totale avant goudronnage, n'est-il pas nécessaire d'équiper le secteur urbanisable dès à présent d'une borne à incendie et du collecteur de dimension adéquate. A l'issue de tous ces travaux, il sera mis fin aux désagréments que subissent les particuliers dans ce secteur.
Dans le passage du chemin des randonneurs, le SYDER, pour l'électrification et les autres partenaires de réseaux devront convenir de ce qui est faisable.
- L'OPAC du Rhône réactualise son projet pour évolution du parc locatif avec possibilité de vendre les pavillons, en priorité aux locataires en place.
- La Caisse Allocations Familiales acte l'évolution du contrat enfance jeunesse avec la nouvelle communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- Un partenariat entre collectivités territoriales et la MSA, la CARSAT, le centre social culturel des Hauts du Lyonnais lance un appel à projet pour la solidarité avec les aînés.
- Ce dossier va être confié aux membres du CCAS pour proposer des actions au profit des aînés.

7. Bilan des commissions :

- La tradition des cartes de vœux perdure, certaines sont pertinentes et relèvent de l'attention accordée aux élus.
- Pour le projet du stade synthétique, une visite sur le terrain aura lieu le lundi 30 janvier 2017 à la Tour de Salvagny pour voir leur réalisation.

- Pour les actions de protections de rivière et cours d'eau, une rencontre aura lieu sur le terrain avec les propriétaires et exploitants agricoles pour convenir de la bonne gestion du Thoron.
- L'assemblée générale du Crédit Agricole Centre Est aura lieu le **18 février 2017 à 10 h** au complexe sportif à Haute-Rivoire.
- L'assemblée générale du comité des Foires aura lieu le jeudi 12 janvier à 20 h 30 à la salle de la Thoranche.
- La bibliothèque a fait part de ses intentions pour continuer l'équipement et pour des améliorations nécessaires. Cette année, le logiciel interbibliothèques se met en place. Par contre, il faudrait voir où il peut être positionné une boîte à livres rendus.
- Pour le cinéma, le panneau d'affichage doit être repositionné.
- Il est souvent évoqué les positions des emplacements des bacs à ordures ménagères. Avec les obligations de sécurité, il n'est pas toujours possible de les positionner en dehors des axes principaux.
- Un particulier fait la demande d'améliorer sa sortie par la pose d'un miroir sur le mur du voisin consentant. La commune ne s'y oppose pas par contre il convient de respecter des normes techniques de pose pour ne pas provoquer des contraintes à la circulation des piétons et des véhicules.
- On rappelle les règles de la circulation du Code de la Route, à l'intérieur du village, la règle de la priorité à droite s'applique systématiquement sauf si un stop ou une balise sont positionnés.
- Le SYDER a fait évoluer son dossier pour équiper les bâtiments les plus performants en photovoltaïque et propose que le complexe sportif soit retenu en financement en 2017. Le retour sur investissement se situe à environ 20 ans mais tous les frais, sauf le raccordement électrique, sont assumés par le SYDER. Il conviendra cette année de bien expertiser les fuites et de procéder aux réparations.
- Le local associatif se termine et il restera à faire les façades à la période propice. La commission va se réunir pour établir la convention d'occupation des lieux partagés.
- Pour la mise en publication des informations, il faut toujours matérialiser sa demande auprès des personnes qui alimentent le panneau informatif.

Fin de la séance à 23 h 20

Le secrétaire de séance :
Gérard DENIS